



Conseil Municipal du 9 juin 2023
Extrait du registre des délibérations
Délibération n° D/2023/37

Nombre de Conseillers :
en exercice : 24
présents : 17
votants : 22

L'an deux mille vingt-trois, le neuf juin à 20 heures 45,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué le deux juin, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Philippe AUDEBERT, Maire

Étaient présents :

Philippe AUDEBERT, Nathalie JOLLY, Claudine THIRANOS, André BOURDON, Laurence GUERNE, Philippe BUIRON, Nathalie NIOGRET, Carole BERGER-JACOB, Steve IDJAKIREN, Bernadette VOOGSGERD, Jean DECROIX, Grégory BENOIT, Christian TETARD, Céline RICHARD, Patrice GOSNET, Julia NOJAC, Alaine HOUREZ,

Étaient régulièrement représentés :

Patrice JACQUET, par Philippe AUDEBERT
Philippe BARBIER, par André BOURDON
Chimina Kossiva NEGLOKPE, par Nathalie NIOGRET
Laurent FOHRER, par Céline RICHARD
Eliane CHIDIACK, par Steve IDJAKIREN

Étaient absents :

Brice BRUNET et Bruno MELGIES,

Formant la majorité des membres en exercice.

Alaine HOUREZ a été élue Secrétaire de Séance

OBJET : DECISIONS DU MAIRE

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2122-22 et L 2122-23,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2020-22 en date du 23 mai 2020, donnant délégation au Maire, Monsieur le Maire Philippe AUDEBERT, pour prendre toutes décisions prévues à l'article 2122-22 susvisé du Code Général des Collectivités Territoriales,

PREND ACTE des décisions du Maire suivantes :

2023-16 : de reconduire le contrat d'abonnement au coffre-fort électronique sécurisé E-STOCKAGE-SECURISE.COM de 3 GO, avec la société DEMATIS dont le siège social est situé 10, boulevard de Grenelle à 75738 PARIS, pour, pour une durée de 1 ans à partir du 3 janvier 2023. Le montant annuel de l'abonnement est de 150 € HT / AN / GO soit 450 € HT.

2023-17 : de signer un contrat avec l'entreprise Achatpublic.com dont le siège social est situé Parc 2 - 10 place du Général de Gaulle, BP 20156 - 92186 Antony Cedex, représentée par Pascaline GOJIN, pour la dématérialisation des marchés publics pour un montant de 348€ HT soit 417,60 € TTC.

2023-18 : de fixer le tarif forfaitaire de location de la salle Paulette Arragon, sise rue Marcellin Berthelot à La Frette sur Seine pour l'organisation de soirées d'œnologie à 35 € par séance.

2023-19 : de reconduire avec la société FLC SARL dont le siège social est situé Le Bois des Fenêtres 350, rue Claire Lacombe 60740 Saint Maximin le contrat, pour l'entretien du matériel chaud, froid, préparation et laverie de la cuisine centrale et de l'école Calmette et Guérin. La société FLC Sarl s'engage à effectuer deux fois par an la vérification du matériel précité. Le montant annuel de cette prestation est de 2 647,10 € HT soit 3 176,52 € TTC.

2023-20 : de reconduire le contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage de suivi d'exploitation des chaufferies de la Ville avec la société CDC CONSEIL dont le siège social est situé 29, rue des Martyrs- 37300 JOUE-LES-TOURS, pour une durée de deux ans à compter du 1^{er} juillet 2023, pour un montant de 9 500 € H.T., soit 11 400 € T.T.C.

2023-21 : de signer avec M. Philippe LIAUZUN résidant 24 Q, rue des Courtes Terres à Herblay-sur-Seine, un bail pour le box n°2 du parking de La Poste sis 2 rue Marcellin Berthelot. Le bail est conclu pour une durée de douze mois, à compter du 17 avril 2023 avec tacite reconduction et le loyer mensuel est fixé à 90 € TTC.

2023-22 : d'approuver le principe d'exercice du droit de priorité sur les terrains appartenant à l'Etat, parcelles cadastrées AD 360 et AD 779, sis rue de la Gare à La Frette-sur-Seine, et **d'approuver** la délégation de l'exercice du droit de priorité sur les biens au profit de l'EPFIF en vue de leur intégration dans la réalisation d'un programme de 114 logements dont 80 logements sociaux.

2023-23 : de signer un contrat avec la société MPS dont le siège social est situé ZAE du Mouta à JOSSE- 40230 pour la maintenance des toilettes publiques sises Place de la Gare-parking de La Poste, pour une durée d'un an à partir du 20 avril 2023. Le montant annuel est de 1 375 € HT soit 1 650 € TTC.

2023-24 : de signer avec le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne de la Région Ile de France, dont le siège est situé 15 rue BOILEAU à Versailles, une convention relative au remboursement des honoraires des médecins membres du conseil médical interdépartemental et des expertises médicales.

2023-25 : de solliciter auprès de Madame la Présidente du Conseil Départemental du Val d'Oise, au titre du dispositif « scolaire – rénovation restructuration », une subvention au taux de 25 % du coût hors taxes des travaux, s'y ajoute une bonification de 5 % pour la rénovation énergétique prévue dans le programme de restructuration au groupe scolaire Calmette et Guérin.

2023-26 : de signer avec la société ALSOTEL, située 98 boulevard Joffre -CS 50039 à Corneilles-en-Parisis représentée par M. Jean-Philippe DERNONCOURT, un contrat d'abonnement flotte mobile AB 20230427 pour un montant mensuel de 277,80 € HT soit 333,36 € TTC.

2023-27 : de solliciter auprès de l'Agence Nationale du Sport, une subvention au titre du dispositif « 5000 terrains de sports », au taux de 80 % du coût hors taxes des dépenses liée à la création de deux terrains de padel.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont tous les membres présents signé au registre.

Pour extrait conforme,



Le Maire,

Philippe AUDEBERT



La Secrétaire de Séance

Alaine HOUREZ

Délibération rendue exécutoire du fait de :

- Sa transmission au contrôle de légalité le : 15 Juin 2023
- Sa publication sur le site internet de la commune le : 15 Juin 2023

Accusé de réception en préfecture
095-219502572-20230609-D-2023-37-AU
Date de télétransmission : 15/06/2023
Date de réception préfecture : 15/06/2023